



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>21/06/2024</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>01/07/2024</i></p>	<p>Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Philippe GENILLOUX (à partir de la question Lotissement de l'Orée des Landes).</p> <p>Membres excusés : Céline HIRCHI, Ludovic JEUNOT, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p>Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Michel JANNIN</p>

➤ **240604 : Recrutements en emplois saisonniers 2024**

Le maire indique qu'un surcroît de travail notamment pour le désherbage et le nettoyage des rues du village pendant la période d'été rend utile le recrutement de deux agents techniques temporaires durant deux semaines, dans la période du 8 au 21 juillet. Comme ces dernières années, ce travail en CDD pourrait être proposé en priorité à des jeunes du village.

Ce désherbage manuel permet d'éviter le recours à tout produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces communaux. Ce travail peut être complété par d'autres tâches d'accompagnement des travaux des agents communaux, en fonction des besoins sur cette période.

Le conseil municipal, considérant la nécessité d'effectuer ces recrutements, décide unanimement de publier une offre d'emplois temporaires et de conclure des Contrats à Durée Déterminée à titre d'adjoints techniques pour ces périodes.

Le maire est chargé d'effectuer les démarches en ce sens.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture